



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-09

L'an deux mille treize,
Le 21 février, à Metz

Date de convocation	29 janvier 2013
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. Daniel COINCE
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
Mme Morgane PITEL
M. André DEGUIS
M. Bernard DEKENS
M. Jean-Marc FOURNEL
M. Lionel LADOUCE
M. Daniel LAURENT
M. Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorff)
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORNIET
M. Bruno PILARD
M. Michel PORCELLI
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Franck TUOT

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-09

Objet de la délibération :

Calcul des cotisations des membres de l'EPAMA

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte, à l'unanimité, d'établir les cotisations des membres de l'année N sur le périmètre des membres de l'année N-1.

Le Président de l'EPAMA

Jean-Paul BACHY

